

.....  
Bruxelles, 11 octobre 2011

## KBC explique le rachat anticipé de certaines CDO

Certains médias commentent aujourd'hui la décision de KBC de procéder, concernant une CDO donnée, à un remboursement anticipé des clients. KBC souhaite apporter quelques clarifications à ce sujet.

Dans le communiqué de presse du 13 juillet 2011, KBC Groupe avait annoncé son intention de vendre sélectivement certains actifs ABS et de liquider certaines CDO. Cette décision cadre dans son plan stratégique et vise à libérer du capital avec peu ou pas de pertes pour le groupe.

Plus tôt dans l'année, les clients qui avaient investi dans la CDO Lancaster avaient déjà bénéficié d'un remboursement anticipé intégral.

Fin septembre, KBC avait informé tous ses clients qui avaient investi dans la CDO Fulham que leur capital investi leur serait remboursé à 100%, en même temps que le montant du dernier coupon. Le prospectus de cette CDO prévoyait en effet cette possibilité de remboursement anticipé moyennant certaines conditions. La liquidation de la CDO Fulham a libéré pour KBC des moyens suffisants pour permettre l'exercice de cette option prévue dans le prospectus.

Une telle option de remboursement anticipé est également prévue dans le prospectus de certaines autres CDO. KBC examinera les CDO au cas par cas pour voir si l'exercice de cette option peut être envisagé.

KBC Groupe SA  
Avenue du Port 2 - 1080  
Bruxelles  
Viviane Huybrecht :  
Directeur Communication  
Groupe et Service Presse/Porte-  
parole  
Tél. : 02 429 85 45

Service Presse  
Tél. 02 429 65 01  
Fax 02 429 81 60  
Courriel : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)